

Compte rendu de la visite « Vallons enchantés : Château-sur-Cher » du vendredi 5 juillet 2024

Une trentaine de personnes était présente à cette visite patrimoine programmée le vendredi 5 juillet 2024 par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles en partenariat avec la municipalité de Château-sur-Cher et la Communauté de Communes du Pays de St Éloy.

Renée Couppat, guide de pays et Romain Legrand, chargé de projets au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne ont accompagné cette balade à la découverte des richesses historiques et naturelles de la haute vallée du cher ; deux chanteuses des Brayauds ont assuré des pauses musicales tout au long du parcours avec un répertoire de chant traditionnel.



La balade a démarré à la confluence de la haute vallée du Cher avec le Mousson, près du pont Triphol à Château-sur-Cher.

Renée Couppat a expliqué que le village de Château-sur-Cher était aujourd'hui situé dans une zone de confins entre deux Régions (Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône Alpes) et trois départements (Creuse, Allier et Puy-de-Dôme) tout comme à l'époque médiévale entre Auvergne, Bourbonnais et Limousin.

Château-sur-Cher, territoire dit « franc-Alleu », bénéficie alors d'un régime particulier où la terre est de pleine propriété, sans redevance ni taxe et ne dépendant d'aucun suzerain.

Château-sur-Cher était le siège de la puissante seigneurie de Salvart (château, tuilerie et moulin). Au 15^e siècle, la famille de Salvart s'éteint dans celle de Montrognon. On retrouve une mention de la famille de Salvart Montrognon sur une plate-tombe située dans l'église de Lisseuil.

Romain Legrand a pris le relais avec une présentation du bassin versant du Cher, qui prend sa source à Mérinchal (Creuse) puis traverse quelques villes importantes comme Montluçon, Saint Amand Montrond ou Vierzon avant sa confluence avec la Loire à Villandry (Indre et Loire).

La ripisylve de cette rivière assez large, abrite principalement des aulnes, qui tiennent les berges mais qui n'ont que très peu de valeurs économiques. Puis en s'éloignant peu à peu du cours d'eau, on trouve le frêne, le peuplier noir et le chêne pédonculé.

Dans la laisse de la rivière, nous avons observé des graines d'aulne qui permettent une replantation naturelle de cette essence mais aussi des minéraux, des restes de repas : une pince d'écrevisse américaine laissée par une loutre ou des ailes bleutées de la libellule calopteryx délaissées sans doute par une bergeronnette.



Renée Couppat a ensuite raconté qu'en 1689 Jacques et Antoine Achard, respectivement notaire et procureur d'office à Rochefort Montagne et Olby avaient été missionnés par le roi de France pour tracer une ligne droite entre les sources de la Sioule et du Cher sans qu'on en connaisse véritablement la raison...un périple long et plein d'embûches dans les Combrailles avec des méthodes à géométrie variable !

Jusqu'au 19e siècle, il n'y avait que des ponts en bois pour passer les rivières à Château-sur-Cher.

Il existait des passerelles sur le Mousson ou au château et moulin de Salvart sur le Cher, des passages à gués au Fromental ou au bout du chemin des Chambons mais aussi des bacs avec cordes sur tous les moulins.

Zone de confins, à l'écart des grands chemins, le trafic du sel battait son plein à Château-sur-Cher.

Avant d'être arrêté en 1733, Louis Pabaud, habitant du village s'y adonnait au côté de 300 hommes dirigés par Jean Richard de la Ditière, l'un des plus grands trafiquants de sel des Combrailles.

Pourchassé par les gabelous, il jettera tous ses ballots de sels dans le Cher ce qui provoquera une pollution dont se plaindront les meuniers, riverains et pêcheurs jusqu'à Chambonchard en Creuse.

En nous dirigeant vers le moulin des « Chambons », Romain Legrand a proposé une halte sous une voûte arborée d'où nous aurions pu apercevoir le lucane cerf-volant, long de 9 cm à l'âge adulte.

Le moulin des Chambons en activité jusqu'en 1931 appartenait aux meuniers de la famille Dupoux.

Moulin farinier, il subsiste encore aujourd'hui les vestiges d'une maillerie à chanvre.

Il pourrait également abriter une colonie du « petit rhinolophe » tant les conditions lui seraient favorables : un abri au sec et au calme ainsi qu'une prairie et une rivière nourricières.



Compte rendu Céline Buvat d'après les commentaires de Renée Couppat – photographies CB